



Mairie de Nantouillet
16, Grande Rue
77230 NANTOUILLET
☎ : 01.64.36.24.06
☎ : 01.64.36.11.28
✉ : mairie.nantouillet@wanadoo.fr
www.nantouillet.com

Arrêté n°18-2020
du 23 avril 2020

Arrêté permanent d'interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Nantouillet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue de la Grange aux Rendus en raison de la faible largeur de cette dernière ;

CONSIDÉRANT que l'accès à la bouche à incendie, située à l'angle de la rue de la Grange aux Rendus et de la rue de Thieux, doit être libre en permanence ;

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement dans la rue de la Grange aux Rendus est interdit.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Le Maire de la commune et le commissariat de Villeparisis sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Commissaire du Commissariat de Villeparisis

Fait à Nantouillet, le 23 avril 2020

Le Maire,
Yannik URBANIAK

